



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DU TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Bureau	En exercice	Qui ont pris part à la DÉCISION
42	37	29

PRESENTS 24
POUVOIRS 5
ABSENTS 8

Vote Pour : 29
Vote Contre : 0
Abstention : 0

BUREAU
SEANCE DU LUNDI 19 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi dix-neuf janvier à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans les locaux de la Communauté d'agglomération, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Madame Martine SOUQUET, Première Vice-Présidente.

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIÉ, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Paul BOULVRAIS, Robert CINQ, Monique CORBIERE-FAUVEL, Olivier DAMEZ, Isabelle FOUROUX-CADENE, Nicolas GÉRAUD, Christophe GOURMANEL, Alain GLADE, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOËT, Michelle LAVIT, Christian LONQUEU, Michel MALGOUYRES, Bernard MIRAMOND, Francis MONSARRAT, Francis RUFFEL, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames et Messieurs, Blaise AZNAR à Mathieu BLESS, Florence BELOU à Michelle LAVIT, Régine MOULIADE à Christian LONQUEU, Pascale PUIBASSET à Bernard MIRAMOND, Alain SORIANO à Dominique HIRISSOU

Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Michel BONNET, Sébastien CHARRUYER, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Bernard EGUILUZ, Marie GRANEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claire VILLENEUVE

Secrétaire de séance : Paul BOULVRAIS

N°02_2026DB

ACTES : 7.5.3

OBJET DE LA DÉCISION DU BUREAU : 01- Modification du plan de financement de la demande de subvention à l'Etat (Fonds vert) - Travaux de rénovation énergétique de l'école de Salvagnac

Exposé des motifs

La Communauté d'agglomération a déposé le 10 avril 2025 une demande de subvention auprès de l'Etat au titre du Fonds vert afin de mener des travaux de rénovation énergétique à l'école de Salvagnac.

Le projet consiste à :

- la rénovation et l'extension de l'école qui accueillera 5 classes
- une partie du site actuel sera rétrocédée à la commune
- la rénovation d'une surface d'environ 464 m² au rdc et 75 m² au R+1
- la création d'une extension d'environ 528 m² ; Superficie après travaux : 1188 m² ;
- création et réhabilitation d'espaces extérieurs d'environ 1187 m² comprenant les cours, espace planté, plaine d'activités, surface engazonnée, un porche d'entrée (55 m²), les cheminements, le nouveau préau

Les objectifs sont de réduire les consommations énergétiques du site, d'améliorer le confort d'usage des occupants.

La Direction Départementale des Territoires a sollicité dans son avis du 15 mai 2025 des compléments et des précisions d'ordre techniques.

Le coût prévisionnel de l'opération (dépenses liées à la rénovation énergétique) et le plan de financement prévisionnel se présentaient comme suit :

COÛT ESTIMATIF DE L'OPÉRATION	
Postes de dépenses	Montant prévisionnel H.T.
Travaux	135 000 €
Maîtrise d'oeuvre	11 716.10 €* *167 372.88+5 345+8 285 *0.07
SPS	374.15 €* 7% est la part des travaux de rénovation énergétique sur le total global projet
Contrôle technique	579.95 €*
Coût H.T	147 670.20€

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	X	59 068.08 €	40 %
Région	X	7 383.51 €	5 %
Département – FDT	X	51 684.57 €	35 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		29 534.04 €	20 %
COÛT H.T		147 670.20 €	100 %

Le dossier a été accepté avec une aide fonds vert diminuée. Le plan de financement est ainsi modifié :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL			
Financeurs	Sollicité/accepté	Montant H.T.	Taux
État – Fonds Vert	Accepté	37 140 €	25 %
Région	Rejetée	0 €	0 %
Département – FDT	Sollicitée	51 685 €	35 %
Autofinancement CA Gaillac Graulhet		58 845 €	40 %
COÛT H.T.		147 670 €	100 %

Le Bureau,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 22 octobre 2025 approuvant la modification des statuts de la Communauté d'agglomération,

Vu la délégation au Bureau mentionnée au 7° alinéa du tableau annexé à la délibération du Conseil de la Communauté d'agglomération n°238_2025 du 8 décembre 2025 portant délégations du Conseil de communauté au Bureau et au Président,
Vu la décision du Bureau n°07_2025DB du 24 février 2025 portant sur les demandes de subvention auprès de l'Etat (Fonds Vert), de la Région et du Département,
Considérant qu'il convient de modifier le plan de financement prévisionnel,

Après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus,
- **autorise** le Président à déposer une demande modificative auprès de l'Etat au titre du fonds vert en ajustant le montant de la subvention sollicitée conformément au plan de financement prévisionnel susvisé,
- **donne** pouvoir au Président pour faire les démarches nécessaires et signer tout document afférent à la présente décision.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture

Le **27 JAN. 2026**

- publication - mise en ligne

Le **27 JAN. 2026**

Et/ou notification

Le

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,



Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS



La Première Vice-Présidente,
Martine SOUQUET

Envoyé en préfecture le 27/01/2026

Reçu en préfecture le 27/01/2026

Publié le 27/01/2026



ID : 081-200066124-20260119-02_2026DB-DE